



**Séance du Groupe de coordination
Mercredi 18 mars 2015 de 17h00 à 19h00
Salle PM 234
PV adopté**

Coprésidence :

Paola Marchesini (PM), Isabelle Mili (IM)

Membres présents :

Dominique Bruxelles (DB), Céline Mérad Malinverni (CMM), Anne Sgard (SG), Greta Pelgrims (GP), Alain Müller (AM), Laurent Vité (LV), François Bertagna (FB), Juan Rigoli (JR), Jean-Paul Derouette (JPD), Alain Müller (en remplacement de Serge Erard), Jean-Luc Boesiger (en remplacement de Bortolotti Renato), Marie Besse

Membres excusés :

Walter Loosli (WL)

Membres présents pendant la première heure uniquement : Raphaël Fornallaz (RF), Pascal Cirlini (PC)

Ordre du jour

1. Approbation du PV de la séance du mercredi 28 janvier 2015
2. FEP
 - a. Point de situation du « Groupe de travail » FEP
 - b. Mandat de la commission stages et emploi FEP
 - c. Reconnaissance FEP par la CDIP
3. FORENSEC
 - a. Point de situation du « Groupe de travail » FORENSEC,
 - b. Rentrée Forensec 2015-2016
 - c. Autres informations
4. MESP
 - a. Reconnaissance MESP
 - b. Instances et organes concernant la MESP

5. Protocole de collaboration avec les écoles privées – aboutissement des études MASE d'un premier groupe en juin 2015 et rentrée 2015-2016
 6. Divers
-

1. Approbation du PV de la séance du mercredi 28 janvier 2015

Mme Paola Marchesini demande s'il y a des commentaires concernant le PV.

Monsieur François Bertagna affirme qu'il veut changer une formulation à la page 5. Madame Isabelle MILI propose de mettre le mot « stage » entre guillemet pour qu'on se rende compte que ce mot pose un problème. M. François Bertagna est d'accord.

M. François Bertagna demande ce que l'on entend par maîtrise à la page 7.

Le PV est validé.

2. FEP

a. Point de situation du « Groupe de travail » FEP

Le mandat a été validé par le conseil d'Etat. Le Groupe de travail s'est réuni une première fois la semaine dernière et poursuivra à raison d'une réunion tous les 15 jours. Au début, le travail sera axé sur la formation actuelle, le modèle actuel, ce qu'il faut faire pour que la formation puisse être améliorée. Ensuite sera traitée la question : comment faut-il adapter la formation actuelle, pour passer à une formation sur 3 ans.

Le rapport du groupe de travail est à rendre dans 6 mois.

b. Mandat de la commission stages et emploi FEP

c. Reconnaissance FEP par la CDIP

Nous sommes à la 4^e, 5^e reconnaissance et le problème est que la CDIP a changé un certains nombres de normes. La CDIP veut que soient également admises des personnes avec certaines maturités professionnelles et avec une maturité spécialisée en pédagogie. De plus, les conditions d'admission des personnes « sans maturité », telles que définies actuellement par la CDIP (« admission sur dossier »), sont différentes de celles en vigueur actuellement à l'Université. Il faut trouver un moyen d'adapter nos conditions d'admission FEP à ces nouvelles données. Et ce dans un délai assez court, puisque les conditions réglementaires doivent être modifiées et approuvées encore ce semestre.

3. FORENSEC

a. Point de situation du « Groupe de travail » FORENSEC

Le groupe de travail s'est réuni 3 fois depuis le début de l'année civile. Ils ont travaillé sur la préparation de la rentrée 2015. Ils s'est réuni en février et ce jour, autour de plusieurs points concernant les conditions de cette rentrée 2015.. La question de la priorité accordée aux étudiants actuellement en CCDIDA pour l'accès à la MASE a fait l'objet d'une controverse. Longue discussion et analyse juridique sur la base de l'art. 154 de LALIP, du règlement de l'UFE et du site de l'IUFE- Forensic .

Madame Mayer a émis un avis de droit, qui conclut à la priorité à accorder aux étudiants actuellement en CCDIDA

A la demande du représentant des associations professionnelles, Mme Isabelle Mili indique qu'elle peut demander à ce que soient effectuées les extractions du site IUFE – Forensic, l'état des mises de septembre 2013 à juin 2014. Personne, à l'IUFE, ne peut effectuer ces opérations d'extraction directement. Une demande d'extraction va donc être déposée. Puis les résultats des extractions seront transmis au DIP.

M. Pascal Cirlini (DIP) : parle des supports de projections données lors des séances d'informations de l'année universitaire dernière pour la préparation de la rentrée prochaine. Le DIP a cela. Madame Isabelle MILI dit qu'elle a cela.

Mme Paola Marchesini affirme que la conseillère d'Etat souhaite un maintien des places de stages à 50%. Pour cette année transitoire, elle ne souhaite pas introduire des éléments qui pourraient créer des inégalités etc. C'est l'orientation retenue par la conseillère d'Etat. Concours ouvert pour les MASE, toute discipline où il y a aujourd'hui des candidats en attente.

Art. 154 de la LALIP fera foi.

Mme Isabelle Mili : le fait de ne pas disposer des éléments permettant d'ouvrir les inscriptions le 15 janvier, alors que cela avait été annoncé, dès le début des travaux du Groupe de travail Forensec comme une nécessité, s'est avéré préjudiciable à une ouverture des inscriptions MASE dans de bonnes conditions.

Même problème de calendrier pour la lettre de recommandation, qui n'était pas prête au 15 janvier.

Mme Paola Marchesini: pondération retenue pour cette lettre de recommandation. La lettre a été adaptée dans des minimas au sein du groupe de travail. Demain : elle enverra les éléments d'adaptation qui sont plutôt de formes.

Lettre de recommandation versus certificat de travail pour des remplacements de plus courte durée. Important que les candidats puissent utiliser les deux.

Mme Isabelle Mili : les étudiants ont jusqu'au 15 mai pour envoyer ce document.

M. François Bertagna : le comité de programme s'est préoccupé. Concernant la lettre de recommandation, il a deux questions.

Mme Isabelle Mili affirme que s'il n'y a pas un outil qui est déjà pondéré, nous on ne le pondérera pas. La pondération doit être mise par les directeurs eux-mêmes. Chaque dimension sera sur 24 points. Les 3 dimensions doivent être pondérées.

Le directeur d'établissement doit se sentir à l'aise pour renseigner les 3 dimensions. C'est qualitatif.

Hier, il y avait encore un problème technique sur le site quand on clique sur « inscription ».

Mme Isabelle Mili : dans le Powerpoint présenté aux étudiants en séance d'information le 17 mars au soir, on a commencé à esquisser la rentrée 2016. Il y aura 120 crédits à partir de la rentrée 2016.

Les conditions d'application des nouvelles normes CDIP dès janvier 2016 ont été traitées avec les conseillers-ères aux études des différentes Facultés enseignant des disciplines présentes dans les plans d'études du secondaire. Le Rectorat a mandaté M. Mathieu Crettenand pour coordonner cette application.

Les mesures transitoires sont aussi problématiques.

Le conseil académique romand (CAHR) déconseille fortement toute mesure transitoire lorsque la liste d'attente est numériquement importante et qu'il y a des étudiants qui se sont présentés à de nombreuses reprises.

Il y a des travaux en cours et ce ne sont pas des décisions définitives.

M. François Bertagna demande s'il y a des interventions.

Mme Paola Marchesini : Le groupe de travail va continuer de se rencontrer à la quinzaine et on nous tiendra au courant. Tous les éléments de la rentrée 2015 ont été transmis à la commission stage emploi. Elle va devoir continuer à travailler.

La Conseillère d'Etat souhaite que Mme Paola Marchesini soit présente à la commission stage emploi et qu'elle communique les éventuelles alertes politiques.

b. Rentrée Forensec 2015-2016

c. Autres informations

4. MESP

a. Reconnaissance MESP

Mme Greta Pelgrims : collaboration entre Forensec et MESP : le dossier est en train d'avancer.

b. Instances et organes concernant la MESP

M. Michel Oris : La MESP s'est réuni lundi passé. Par rapport au mandat, il est rédigé et a été rediscuté lundi (améliorations). Les partenaires « OMP » veulent encore le revoir une fois. Il sera prêt à la prochaine séance.

Pour élargir l'éventail des places de stage, relever la possibilité d'avoir des classes ateliers.

M. Jean-Luc Boesiger dit que les dispositifs à intégrer dans l'école ordinaire vont se multiplier également.

Commission d'admission de la MESP : 13 mars est le délai de la candidature. Que s'est-il passé avec les candidatures ? Il y a une seule candidature diplômée FEP. La volée est très compétente. Différentes provenances. Pour eux, les perspectives d'emploi sont l'enseignement spécialisé. Dans un autre canton, il faut un diplôme d'enseignement spécialisé pour entrer... Les étudiants se demandent justement. C'est une possibilité qui existe et ça les étudiants le savent. Cela pour expliquer le faible nombre d'inscriptions.

La conseillère a vu des étudiants qui ont déposé leur candidature. Activité professionnelle tournée en stage. Le temps partiel ne peut pas être transformé en stage. C'est un élément qui est spécifique à Genève. Etudiants qui risquent ne pas avoir d'emploi. Les étudiants avaient peur de ne pas avoir d'emploi. Il y aurait une rentrée (entre 30 et 50 personnes, mais il peut y avoir des baisses et des hausses). Par rapport aux activités externes, il faut reprendre au niveau de l'« OMP » également. Même des questions statutaires. Par rapport aux stages qui ne peuvent pas être faits. Est-ce que c'est une réponse de principe ? A l'heure actuelle, Mme Paola Marchesini n'a pas de réponse. Engagement désigné par l'OMP. Ce sont les ressources humaines, ça serait une décision du DIP. L'IUFE : recherche importante chaque année en tant que remplaçants auxiliaires. Permettre aux enseignants d'avoir et de pouvoir continuer d'aller à l'« OMP ».

Conditions d'accès en formation : enseignants spécialisés. Compléments de formation entre 30 et 60 crédits supplémentaires. Pour comprendre les fondements du métier d'enseignants. Problème de celui de la mobilité. Comment le faire en garantissant l'emploi. La mobilité professionnelle est déjà restreinte. Conséquences avec des carrières qui ont tendance à se rallonger.

Mme Greta Pelgrims : CDI peut reconnaître que c'est sans complément d'informations. Tradition en Suisse Romande où il n'y a pas de limitations de personnes. Comment on accompagne une volonté ou un souhait de mobilité professionnelle ?

M. Jean-Luc Boesiger : mobilité dans le sens enseignements ordinaire et enseignement spécialisé. MESP requis pour entrer dans l'enseignement spécialisé. Comme il y a la MESP, accompagnement métier. Un enseignant arrive dans l'enseignement spécialisé avec une MESP. Sinon, il faut envisager quelque chose dans la formation complémentaire.

Dans les réflexions actuelles, cela tue l'affaire dans l'œuf. Formation en 3 ans. L'enseignement spécialisé. Cela suscite des vocations. Il y a des enseignants secondaires, comment faire pour cela aujourd'hui.

La question des stages : retrouver le PV.

5. Protocole de collaboration avec les écoles privées – aboutissement des études MASE d'un premier groupe en juin 2015 et rentrée 2015-2016

A l'heure actuelle, le protocole n'a toujours pas été dénoncé. Mme Isabelle Mili a fait le point de ce qu'elle aurait fait si elle était seule. Pour Mme Isabelle Mili, on ne peut pas donner ces diplômes aux gens qui arrivent au bout de MASE maintenant. On ne peut pas leur distribuer de diplômes. Une des raisons pour cela se trouve aux articles 2, 4 et 6 du protocole : il existe une procédure qui demande une reconnaissance provisoire du DIP mais Mme Isabelle MILI n'a jamais eu de reconnaissance. L'IUFE ne peut pas fournir de diplômes aux étudiants mais seulement un PV avec les notes et les crédits et, au lieu de « stage », c'est « période de terrain ». Si l'école a la reconnaissance provisoire, on est obligé de transformer cela en stage et en diplôme mais elle a demandé à ce que cela soit transformé en diplôme spécifique. Mme Isabelle MILI a demandé cela à la Vice-rectrice. Si elle n'a pas de nouvelles vers mai, elle prendra RDV avec l'AJEP pour leur dire elle-même.

M. François Bertagna : avis favorable sur la reconnaissance. Nécessité d'attester quelque chose à ces étudiants à la différence de leur direction.

Il n'y a pas de reconnaissance provisoire du DIP qui a été communiqué à qui que ce soit. Pas de reconnaissance provisoire a posteriori.

Définition du stage : les stages sont mis à disposition par le DIP. Quel que soit le type d'activité en DIP, il ne s'agit pas de stages car ils sont mis à disposition par le DIP. On ne peut pas transformer ces pratiques en stage. Forme de PV qui sont objectivables. Impossibilité d'incorporation de la notion de stage. .

6. Divers

La séance est levée à 18h58.